

Boves "Actus"

N°15 - OCTOBRE 2023

www.ville-boves.fr

SOMMAIRE

- 1 **Édito du maire**
- 2 **Événements passés**
 - Concert Bov'émifasol à l'école le 21 juin 2
 - Réderie du 20 août 2
 - Spectacles de rentrée du 28 et 30 août 2
 - Forum des associations le 2 septembre 2
 - Spectacle Mère-Maid le 21 septembre 3
 - Sortie au zoo Pairi Daiza le 23 septembre 3
 - Plusieurs inaugurations ont eu lieu 3
 - "Cinq saisons de Chair et d'os" les 30 septembre et 1^{er} octobre 3
- 4 **Enfance et éducation**
 - L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) "Le Palais des Enfants" 4
 - La crèche 4
 - La Maison de l'Enfance 4
 - Rentrée des classes le 4 septembre 4
- 5 **Brèves du conseil**
 - Séance du 20 juin 2023 5
- 7 **Vie citoyenne**
 - Qu'en pensez-vous ? 7
 - Opération Tranquillité Vacances été 2023 7
 - Le 13 et 14 juillet 7
 - Commémoration du 31 Août 7
 - Concours des maisons fleuries 7
- 8 **Point étape 2020/2023**
- 12 **Agenda**

EDITO DU MAIRE



Chères Bovoises et chers Bovois,

L'actualité reste brûlante : terrorisme, guerres, violences de toute nature. Il est également une violence que l'on peut qualifier d'**invisible**. En effet, les élus subissent au quotidien des propos diffamatoires relayés notamment par les réseaux sociaux ou intégrés dans des courriers. A Boves, la **violence « invisible »** y a également sa place, en particulier en lien avec un projet non communal, c'est inacceptable. Sachez que je suis la situation relative aux odeurs émises par le centre d'enfouissement des déchets « SECODE », propriété de VEOLIA. Je rappelle que je suis consciente de ce gros problème de nuisances olfactives pour les habitants de Boves. J'ajoute que, suite à une réunion que nous avons provoquée, la préfecture a pris un arrêté le 2 octobre, qui demande à l'exploitant SECODE de mettre en œuvre un programme de surveillance renforcée des émissions odorantes. Enfin, au moment où je vous écris, aucun dossier relatif au projet Valopôle n'a été déposé par VEOLIA. Je confirme également que la révision du PLU est du ressort du Conseil Municipal.

Ce numéro de rentrée est par ailleurs très riche en informations.

Ainsi, vous y trouverez les rubriques habituelles mais aussi un panorama des actions réalisées depuis le début du mandat. Certaines ont fait l'objet d'une photo légendée et d'autres ont simplement fait l'objet d'une énumération.

Enfin, l'opération « bons d'achat » est renouvelée cette année à hauteur de 30 euros par foyer. Les bons, à valoir chez les commerçants seront distribués d'ici peu.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Avec mes sentiments dévoués.

Votre Maire
Maryse Vandepitte

Plus d'infos : www.ville-boves.fr

Téléchargez le procès verbal du conseil municipal sur le site de la ville www.ville-boves.fr ou venez le consulter en mairie

L'actualité de votre ville en direct



Téléchargez gratuitement CityAll puis sélectionnez votre ville



ville de boves

MAIRIE de BOVES - Rue Victor Hugo - 80440 BOVES

Tél. : 03 22 35 37 37 - Courriel : mairie.boves@laposte.net - Site internet : www.ville-boves.fr

Horaires : lundi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 19 h - mardi, jeudi et vendredi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 17 h
mercredi 9h à 11 h 30

Directrice de Publication : Maryse Vandepitte - Contact : mairie.boves@laposte.net - Crédits photos : Mairie de Boves



Création, impression : ICM MEDIAS - Centre Oasis, Dury - 1 allée de la Pépinière - 8000 Amiens
09 67 28 17 33 - pao@icmmedia.fr

Concert Bov'émifasol à l'école le 21 juin

La chorale a chanté avec les enfants de l'école Les Deux Vallées sous la houlette de David Dubois chef de chœur.

De nombreux spectateurs ont pu apprécier ce bon moment.



Réderie du 20 août

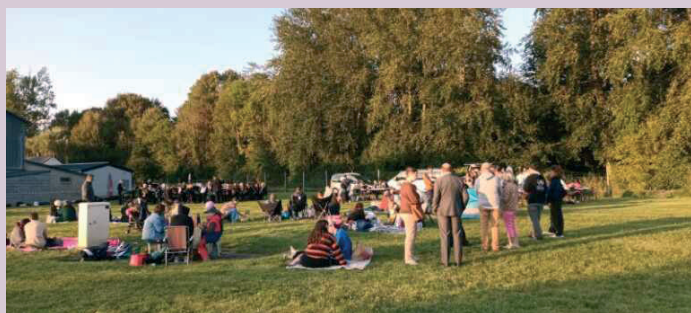
La réderie organisée par l'association des jardiniers et le club des aînés a vu déambuler de nombreux visiteurs. Des attractions foraines, à l'occasion de la fête locale ont permis aux plus jeunes de se distraire.



Spectacles de rentrée du 28 et 30 août

Les 2 spectacles de rentrée ont rencontré un grand succès.

Le 28 août, un pique-nique en musique avec l'OVA suivi de POP UP cinéma en plein air avec Kiki la petite sorcière a rassemblé 350 personnes.



Le 30 août, la compagnie « les batteurs de pavés » a présenté le conte Abracadabrant, l'histoire de Princesse Courage. Un spectacle de qualité apprécié par tous et principalement par les enfants qui ont pu participer.



Forum des associations le 2 septembre

Le forum des associations s'est tenu dans la salle des fêtes avec l'objectif de faire découvrir les activités proposées et développer les adhésions.

11 associations étaient présentes.



Spectacle Mère-Maid le 21 septembre

Le spectacle a eu lieu l'après-midi pour les scolaires et le soir pour tout public avec la caravane du trait d'union.



Sortie au zoo Pairi Daiza le 23 septembre

Environ 200 bovoises et bovois ont passé une très belle journée en famille, dans un magnifique parc animalier offrant un dépaysement total avec la faune, la flore et un décor adapté.

Le transport a été pris en charge en totalité par la commune et la somme de 10 € a également été offerte sur le prix des entrées. La dépense totale sur cette sortie est de 10 900 €. Le coût de revient à charge de la commune est de 5 554 €.



Plusieurs inaugurations ont eu lieu :



Inauguration du parquet du gymnase Gervais Leprêtre le 23 septembre



Inauguration des nouveaux locaux du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France le 23 septembre



Course des sourires organisée par Amazon le 24 septembre

« Cinq saisons de Chair et d'os » les 30 septembre et 1^{er} octobre

Quatre représentations ont eu lieu au Marais à scier pour une expérience partagée. La compagnie de Chair et d'Os nous a permis de développer un autre rapport à la nature en jouant avec les sens et en tirant des fils rouges entre les arbres pour révéler les réseaux racinaires souterrains. Dans le contexte climatique actuel, les fils rouges tirés entre les arbres font prendre conscience qu'il est temps d'écouter la nature.



L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) « Le Palais des Enfants »

L'Accueil Collectif de Mineurs a ouvert ses portes pour la période estivale.

170 enfants âgés de 3 à 16 ans ont fréquenté l'Accueil Collectif de Mineurs.

L'équipe éducative a œuvré, joué avec la météo et jonglé avec la pluie pour permettre à chaque enfant d'avoir des vacances ludiques et éducatives.

Chaque semaine, chacun a bénéficié d'une sortie et d'un temps fort en relation avec le projet éducatif et le projet pédagogique. Le château de Chantilly, le labyrinthe Popcorn, Cathy Mini spectacle, Picardia Games, base nautique de Lœuilly, Dynamic land, Mariska spectacle, Planète science, Foot Style, Zoo d'Amiens, terrains d'aventure d'Ailly-sur Noye, Somme Nature, constituent les temps forts de cet été.

L'ACM est ouvert pendant chaque période de vacances sauf la deuxième semaine des vacances de Noël et la deuxième quinzaine d'août.



La crèche

26 enfants fréquentent la crèche chaque jour.

A travers des parcours de motricité, activités sensorielles, peinture, jeux de création, dessins au sol, les pôles d'activités, jeux extérieurs sur la terrasse, les enfants apprennent à chaque moment.

Les activités sont riches et variées, les soins à l'enfant sont permanents et au cœur des priorités de l'équipe encadrante.



La Maison de l'Enfance

Cette structure accueille chaque semaine les assistants maternels pour des temps d'animation, voire de formation. **Chaque vendredi, la Maison de l'Enfance ouvre ses portes et l'animatrice, éducatrice jeunes enfants, propose des activités. 5 assistantes maternelles viennent régulièrement.**

Tous les assistants maternels sont les bienvenus sur ces temps d'animation.

Rentrée des classes le 4 septembre

C'est parti pour une nouvelle année scolaire !

La rentrée des classes s'est déroulée dans le calme et la sérénité. Mme le Maire a accueilli les familles, les enfants et leurs enseignants, en présentant les écoles et les travaux d'entretien réalisés cet été pour une reprise dans de bonnes conditions matérielles.

L'école maternelle Les Capucines compte 128 élèves répartis sur 6 classes sous la direction de Karine Dufrêne. L'école élémentaire Les Deux Vallées compte 209 élèves répartis sur 9 classes sous la direction d'Hélène Péchon.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants et une excellente année scolaire à tous.



SÉANCE DU 20 JUIN 2023



Absents excusés : Mme Semedo Da Veiga (pouvoir à Mme Molliens), Mme Leprêtre (pouvoir à Mme Grébert), M. de Blangie, Mme Béguin

Absent : M. Damiani Pomageot

Approbation du compte rendu du 13 avril 2023 adopté à l'unanimité

Introduction de Madame le Maire

Mme Coppens a adressé un mail le dimanche 18 juin à Mme Frazier, Directrice Générale des Services, ayant pour objet la demande de modification du PV (Procès-Verbal) du CM (Conseil Municipal) du 13/04/2023 : concernant le point 13 du précédent CM : vote du tableau des subventions versées pour 2023. Elle dénonce une interprétation de Mme Frazier dans la rédaction de ce point, ce que n'accepte pas Mme le Maire qui renouvelle toute sa confiance à sa Directrice Générale des Services. D'autre part, toute modification du PV du CM ne peut se faire qu'après inscription au CM suivant et avec l'accord du secrétaire de séance et des conseillers municipaux présents, ce qui exclut toute demande faite en dehors de ce cadre. Le CM approuve le PV de la séance du 13 avril 2023 à l'unanimité suivant les modifications sollicitées par M. Hopquin, secrétaire de séance.

Communications du Maire

J'ai signé un devis pour l'acquisition d'un appareil mobile destiné à compter le flux de circulation. Ce matériel est conçu pour **détecter la présence sur une ou deux voies de circulation** (même sur des sens opposés), mais également la **vitesse de chaque véhicule**, les **espaces inter-véhiculaires**, le type de véhicule (il distingue une moto, d'un camion ou d'une voiture et classifie dans « autres » des véhicules par exemple les engins agricoles). Il permet d'apporter des analyses fiables sur l'impact du trafic sur tous types de voies. Les **analyses sont recueillies** via une application sécurisée par login auprès du service police. Elles peuvent être consultées en temps réel.

Cet **appareil sera installé par la police municipale** sur le mobilier urbain près des caméras pendant la durée souhaitée.

Un grand bravo à l'Union sportive de Boves Basket Ball pour l'accession de l'équipe première en R1, la prochaine saison, pour les magnifiques résultats obtenus par toutes les équipes de ce club sportif local !

Un grand bravo également à l'ASTT Boves Tennis de Table et au Tennis Club de Boves pour les performances atteintes au cours de la saison !

Nous avons la chance d'avoir une grande variété de clubs sportifs compétiteurs sur le territoire communal : football, canoé-kayak, pétanque, judo, tennis de table, tennis, basket-ball, équitation, gymnastique, fitness ; soyons à leurs côtés pour les encourager dans leur belle aventure !

Les services à l'environnement d'Amiens Métropole ont communiqué à propos d'une campagne de diagnostics sur la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitations exposés aux inondations.

Compte rendu des questions évoquées à Amiens Métropole

Conseil d'Amiens Métropole du 16 mars 2023 :

- **Adoption du plan vélo qui concerne essentiellement la ville d'Amiens**
- **Adoption du principe du chaudiou rue de Gentelles**
- **Accord d'une aide TPE** dont 2 TPE sur Boves : salon de coiffure (Mme Alexandre pour 1 315 €) et SAS le Fournil de Boves (M. Hebert pour 6 000 €)
- **Subventions de fonctionnement aux associations culturelles** dont l'école de musique Amadeus de Boves pour 50 000 €

Conseil d'Amiens Métropole du 11 mai 2023 : majorité des points pour des autorisations de programme.

Relevé de décisions du Conseil Municipal

Opération bons d'achat pour les Bovois - 2023 - Adopté à la majorité, une abstention : Mme Coppens

Subvention exceptionnelle : Revue archéologique de Picardie, publication des 20 ans de fouille de la Haute Cour du Château de Boves - Adopté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle : Sportif Bovois de haut niveau - Adopté à l'unanimité

Demande exceptionnelle de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes de Boves - Adopté à l'unanimité

Reprise de concession à titre gratuit - Cimetière Saint-Nicolas - Adopté à l'unanimité

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Actualisation des tarifs 2024 - Adopté à l'unanimité

Renouvellement adhésion au nouveau groupement de commandes - Somme Numérique - Adopté à l'unanimité

Bail emphytéotique - Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts de France - Gestion de la réserve - Commune de Boves - Adopté à l'unanimité

Convention pour maîtrise d'ouvrage - Pose d'un point lumineux - Rue de Glisy - Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80) - Adopté à l'unanimité

Convention pour maîtrise d'ouvrage - Vidéo protection travaux complémentaires - Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80) - Adopté à l'unanimité

Décision modificative n°1- Budget crèche - Adopté à l'unanimité

Autorisation vente des biens 125 et 127 rue Victor Hugo - Adopté à la majorité, une abstention : M. Cagnard

Questions diverses

Pas de question.

Madame le Maire revient sur le point 13 de la séance du CM du 13 avril 2023. Mme Coppens a pris la parole sur ce point, lors du vote des subventions versées en 2023. Elle interrogeait l'assemblée en tant que présidente de l'Association Syndicale des Canaux de Boves, à propos de la réponse non obtenue à son courrier du 4 octobre 2022. Dans cette lettre, elle sollicitait une **subvention exceptionnelle en vue du financement de travaux de réfection d'un vannage situé dans une propriété privée.**

« Effectivement, aucune réponse n'a été faite et je prie Mme Coppens de m'en excuser. Je reviens aujourd'hui sur le contenu de la demande.

Je m'attacherai ainsi à examiner la demande, dans un premier temps, sur la forme et, dans un second temps, sur le fond.

L'Association Syndicale des Canaux de Boves est une association syndicale autorisée c'est-à-dire un établissement public administratif créé et contrôlé par l'État. Les statuts approuvés par la Préfecture, par arrêté du 24 février 2016, stipulent dans leur article 4 que l'ASA « a pour objet l'exécution des travaux de curage, approfondissement, de redressement, de régulation et d'entretien des canaux d'assainissement sur le territoire de Boves ». Force est de constater que les ouvrages d'art : ponts, tunnels, vannages, ne font pas partie de l'objet de l'association syndicale autorisée et, par conséquent, il n'est pas de la compétence de l'ASA d'intervenir sur les vannes.

Par ailleurs, **en cas de sinistre ou d'inondation, la responsabilité pénale du maire de la commune pourrait être recherchée** et, à ce stade, il convient de reconnaître que le maire ne pourrait être tenu pour responsable que dans la mesure où il n'aurait pas assumé ses obligations de police. **Le code général des collectivités territoriales est très clair en la matière : le maire ne peut pas déléguer son pouvoir de police.** Une nouvelle fois, il faut constater que les vannages ne peuvent pas être placés sous l'autorité de l'association syndicale autorisée.

Ensuite, **le fait de s'adresser uniquement à la mairie de Boves** pour le financement de cette réfection d'une vanne peut interroger. En effet, le conseil municipal n'a

pas, à ma connaissance, ouvert un droit de tirage, sans contrôle, à l'Association syndicale des canaux de Boves. Par ailleurs, **en la matière, la commune ne devrait pas être le seul financeur.** Est ce que des organismes ont été sollicités ? Quel est alors le plan de financement ?

Sur la forme et sur ce qui vient d'être démontré ci-dessus, la demande de la présidente de l'association syndicale est rejetée.

Sur le fond de la demande, la commune serait condamnable d'avoir, par le biais d'une association syndicale autorisée, fait effectuer des travaux dans une propriété privée sans convention avec le propriétaire. Il s'agit alors d'un avantage accordé à un habitant avec des crédits publics. En outre, la dépense ne serait pas maîtrisée par la commune qui accorderait sa compétence de maître d'ouvrage à un tiers, a priori, sans respecter les dispositions du code des marchés publics.

Enfin, **le devis joint à la demande a été établi le 13 septembre 2021 pour une demande de subvention réceptionnée le 6 octobre 2022.** Quelle est la durée de validité du devis ?

Le conseil municipal peut aussi s'interroger sur le bien-fondé de refaire cette installation. Est-ce une opération d'intérêt public ?

Sur le fond, la demande de la présidente de l'association syndicale autorisée est rejetée.

Je **confirme** enfin l'information faite lors de la séance du conseil municipal par Monsieur le premier adjoint à savoir que, **dans le plan comptable de la M57, l'article 65748 « autres personnes de droit privé » est utilisé pour les associations loi 1901 et que l'article 65568 « autres contributions » est utilisé notamment pour l'association syndicale autorisée des canaux de Boves.** Deux articles comptables différents confirment bien qu'une **distinction existe et doit être respectée comptablement.**

En définitive, les travaux ont été réalisés en novembre 2022. Je propose que, pour tout type de travaux à intervenir sur les ouvrages d'art, comme c'était le cas exposé ce soir, et, conformément aux statuts de l'Association Syndicale des Canaux de Boves, la commune soit saisie et cela relativement en amont ».

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

Le 11 mars 2021 le Tribunal Correctionnel d'Amiens condamnait M Parisot pour injure publique envers une conseillère municipale, dans le journal communal.

Si cette information vous parvient aussi tardivement, c'est que le 15 juin 2021, Mme la Maire de Boves refusait de publier, dans le journal de la commune, à la rubrique « expression de la minorité », l'article des Reflets de Boves évoquant cette décision de justice. Mme Vandepitte déclarant que nous portions alors « atteinte à l'honneur et la considération » de M Parisot.

Les conseillers municipaux issus de la minorité ont donc déposé un recours gracieux auprès du Tribunal

Administratif pour refus de publication dans la rubrique pourtant spécialement dédiée à la minorité.

Le 6 février 2023 le Tribunal Administratif a présenté ses conclusions et a décidé que les élus de la minorité sont « fondés à demander l'annulation de la décision de Mme Vandepitte du 15 juin 2021 ».

Il est à préciser que les « Reflets de Boves » n'ont pas utilisé les services d'un avocat, ni demandé de dommages et intérêts à la commune, contrairement à Mme le maire et son avocat qui nous réclamaient 1500 € de charges.

Le 13 et 14 juillet

La troupe Pampana a accompagné la retraite aux flambeaux jusqu'au feu d'artifice.



Commémoration du 31 août

Malgré la pluie, les gerbes ont été déposées au monument aux morts devant la mairie avant la cérémonie au mémorial de Gentelles.



Concours des maisons fleuries

Le 24^{ème} concours des maisons fleuries a eu lieu cet été. Placé sous le signe des fleurs et de l'environnement, il a pour objectif de favoriser le fleurissement, l'embellissement du cadre de vie de la commune.

Pour y participer, il n'est pas nécessaire d'avoir la main verte. Il suffit d'un peu d'imagination, de goût, de quelques graviers, des plantes et de l'eau.



La nature se chargera du reste.

La remise des prix a eu lieu le vendredi 29 septembre à la mairie. Une partie des 27 participants était présente.

Le classement a été donné en présence de Mme le Maire. Les premiers pour chacune des catégories sont : 1^{ère} Mme Marchand, 2^{ème} Mme Herlin, 3^{ème} M. Balleaux, Mme Cauvin dans la catégorie « fleurissement d'un balcon ».

Opération Tranquillité Vacances été 2023

Cet été les policiers municipaux ont réalisé 64 opérations tranquillité vacances.

554 passages aux domiciles des bovois ont été réalisés ; aucun cambriolage cet été.

L'Opération Tranquillité Vacances fonctionne toute l'année. Pour accéder à ce service, vous pouvez contacter la police municipale à l'adresse : police@ville-boves.fr

Qu'en pensez-vous ?



Afin de mieux visualiser le chemin parcouru ces 3 dernières années, vous trouverez, dans ces pages, un récapitulatif des actions menées par l'équipe municipale.

● Réfection du parking de la salle des fêtes



● Finalisation du projet de la salle des fêtes



● Chaucidou rue de Gentelles



● Borne de recharge électrique sur le parking



● Aire de jeux aux jardins ouvriers et familiaux



● Création d'une aire de jeux square Dorgelés



● Sortie en famille (Pari Daıza)



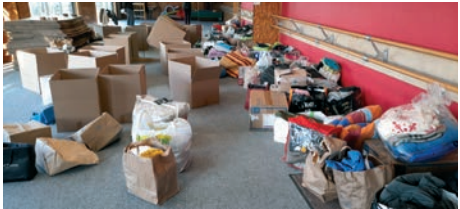
● Marché



● Dépose minute aux abords de l'école



● Collecte pour l'Ukraine



● Borne numérique

Boves CCAS Boves udccas

Une borne informatique en mairie !

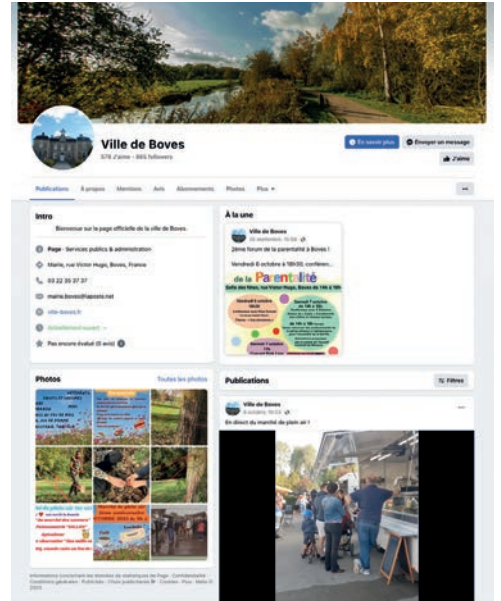
Une aide pour réaliser vos démarches administratives et consulter des sites prédéfinis

Pour utiliser cette borne, merci de prendre rendez-vous en mairie au 03 22 35 37 37.
Un agent vous aidera dans vos démarches du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 15h à 16h30, le mercredi de 9h à 11h30.

● Stationnement rue Alphonse Tellier



● Communication : Facebook



● Mise en place du budget participatif aux initiatives citoyennes, au profit des associations et des groupes d'habitants

BUDGET PARTICIPATIF AUX INITIATIVES CITOYENNES

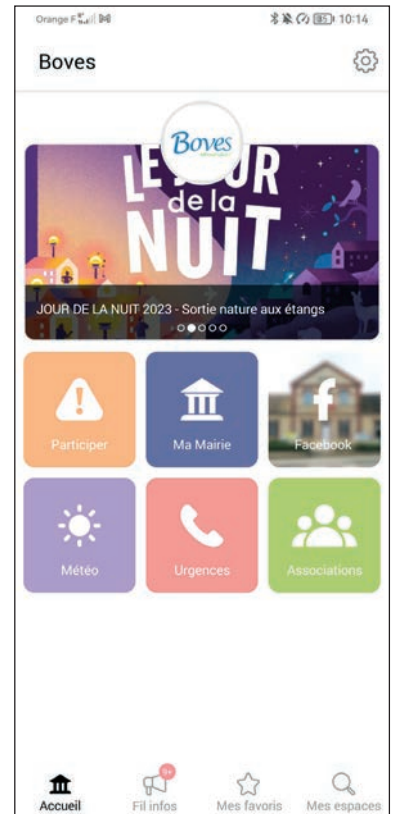
VOUS AVEZ UN PROJET : NOUS AVONS UN BUDGET !

Jusque 500 € distribués par projet

Sport, culture, loisirs, environnement, alimentation, cadre de vie...
GROUPES D'HABITANTS ET ASSOCIATIONS : MOBILISEZ-VOUS POUR VOTRE COMMUNE !

Renseignements sur ville-boves.fr ou au 06 86 81 13 65

● Communication : CityAll



● Skate park



● City stade



● Sécurisation du Palais des Enfants



● Repas des aîné(e)s



● Mise en place des travaux prévus rue de Gentelles



● Zone 30 rue Alphonse Tellier



● Vidéo protection



● Exposition d'une collection archéologique permanente à la mairie



● Rénovation du clocher de l'église et de sa façade ouest



- Passage piétons rue des écluses à la demande des élèves



- Passage piétons rue Manassès Barbier



- Animation 2023, la troupe Amalgame, « Ma belle-mère est givrée »



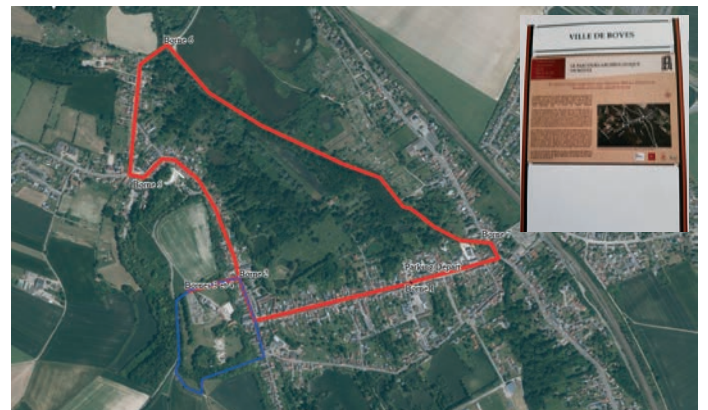
- Plantation de 378 arbres impasse du Four à chaux



- Organisation de sorties nature gratuites



- Futur parcours archéologique de 8 km



- Extinction de l'éclairage public la nuit
- Mise à jour des sentiers de randonnées avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre
- Visite aux aîné(e)s de + de 90 ans
- Création d'un registre nominatif communal
- Ateliers (tête et jambes, mémoire, initiation tablette numérique, sophrologie)
- Création d'un poste de 2^{ème} policier
- Hommage à une centenaire

- Révision du coût de cantine en fonction des quotients familiaux
- Mutuelle
- Bons d'achat
- Maintien du distributeur automatique de billets
- Ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle les Capucines et une classe à l'école élémentaire les deux vallées

27/10/2023 : Soirée Cluéo spécial Halloween de 19h30 à 21h30 au Palais des Enfants. Animation pour les adolescents (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Renseignements et inscriptions : palaisdesenfants@ville-boves.fr

31/10/2023 : Préparez l'arrivée des enfants « Si vous souhaitez que les p'tits monstres viennent frapper à votre porte pour Halloween, n'hésitez pas à accrocher cet écriteau sur votre porte ! »

Si vous souhaitez que les p'tits monstres viennent frapper à votre porte pour Halloween, n'hésitez pas à accrocher cet écriteau sur votre porte !



11/11/2023 : Commémoration à 12h au monument aux morts, devant la mairie.

16/11/2023 : Spectacle « Il y a 66 millions d'années » avec la compagnie Collectif singulier, en partenariat avec la Comédie de Picardie à la salle des fêtes, 14h30 pour les scolaires et 18h30 tout public.

18 et 19/11/2023 : Marché de Noël à la salle des fêtes

1^{er} au 3/12/2023 : Téléthon à la salle des fêtes

5/12/2023 : Spectacle « Le bar sous la mer » avec la compagnie A l'évidence, trois petits points à la salle des fêtes, tout public.

9/12/2023 : Noël des 0- 2 ans

10/12/2023 : Corrida

16/12/2023 : Colis des aînés

19/12/2023 : Spectacle de Noël des écoles avec la compagnie P 14

13/01/2024 : Concert « Ces Mrs William » avec la Compagnie Vezool (ZIC ZAZOU) à la salle des fêtes.

03/02/2024 : Spectacle « Boxon (s) jusqu'à ne plus pouvoir » compagnie A l'évidence trois petits points, salle des fêtes de Boves

20/02/2024 : Spectacle « La vie en vrai sur nos routes avec Anne Sylvestre » en partenariat avec la Comédie de Picardie, salle des fêtes de Boves

23-24/03/2024 : Salon du modélisme, salle des fêtes

26/03/2024 : Spectacle « Journal d'absence » création Comédie de Picardie et MCA dès 15 ans, salle des fêtes

06/04/2024 Spectacle « Les chaises lonesco » en partenariat avec la Comédie de Picardie, salle des fêtes

13-14-04/2024 Salon loisirs créatifs, salle des fêtes

11/05/2024 Concert Bov'émifasol, salle des fêtes

16/05/2024 Spectacle « Flexible Hip Hop » avec la compagnie la Roue Libre, salle des fêtes

25/05/2024 Gala de l'Harmonie Municipale, salle des fêtes

08-09/06/2024 Concert de l'OVA, salle des fêtes

13/06/2024 Spectacle de rue « Sous l' chantier, la plage» en partenariat avec le cirque Jules Verne et la Comédie de Picardie

INFORMATIONS

Numéro d'urgence de la ville de Boves 06 35 22 68 93 :

c'est un numéro à joindre exclusivement en cas d'urgence (ex : la chute d'un arbre, une chaussée potentiellement dangereuse etc...)